Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-30_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 30-01-2026-CM : Lotissement « Les Lauriers » - Convention préalable en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement au patrimoine communautaire SBAA

Vu la demande de permis d'aménager présentée par la société AG AMENAGEMENTS, PA 022 055 19 Q0002, accordé le 03/09/2019, modifié le 08/06/2020, pour la création du lotissement « Les Lauriers »,

Vu la convention en vue de l'intégration des équipements communs (voiries, espaces verts, stationnements, et espaces ordures ménagères) du lotissement « Les Lauriers » dans le domaine public communal en date du 19/09/2019,

Vu le projet de convention préalable en vue de l'intégration des biens meubles et immeubles en eau et assainissement au patrimoine communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération annexé,

Vu l'avis de la commission travaux du 22/01/2026,

Considérant que cette convention porte uniquement sur les biens de distribution d'eau potable et les biens de collecte d'eaux usées destinés à appartenir à Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le projet de convention tripartite annexé à la présente délibération.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ N°18 : Convention